



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Délibération n°2024-12: Versement de subventions aux associations et au CCAS pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances du mardi 5 mars 2024 et du jeudi 13 mars 2024,

Après examen et commentaires des dossiers de demandes transmis par chaque association et par le CCAS,

Considérant la nécessité de fixer par délibération les associations bénéficiaires d'une subvention communale,

Considérant la nécessité de fixer, par délibération, le montant octroyé au CCAS pour l'année 2024,

Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : octroie aux associations les subventions suivantes :

Nom	Montant 2024
Amis de Geneviève Gallois	200 €
APEIV Association Parents d'Elèves Indépendants de Vauhallan	250 €
ARAC Association Républicains des Anciens Combattants et victimes de guerre	100 €
AVB Amis de la Vallée de la Bièvre	150 €
Comité des fêtes de Vauhallan	45 000 €
Croix Rouge Française unité locale des Vallées Bièvre Yvette	150 €
ESV Etoile sportive de Vauhallan	6 000 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Massy-Igny	200 €
Pétanque Club de Vauhallan	1300 €
RESSV Réseau d'échanges de savoir et de service de Vauhallan	200 €
Secours Catholique	150 €
Société de Chasse	150 €
Syndicat d'Initiative	800 €
Vauhallan Karaté WADO RYU	200 €
Vauhall'art	14 000 €
Alphabet Igny	200 €
Amicale du Personnel	3 500 €
Association sportive du Collège E. Zola	255 €
PEEP Emile Zola	200 €
Des ricochets sur les pavés	2 000 €
	75 005 €

Article 2 : octroie au CCAS une subvention s'élevant à 13 000 €.

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan